

UNE ANNEXION PAR LA COMMUNE DU PIN AU XIX^{ème} SIÈCLE : ROCHEMENTRU

Dr Robert MAINGUY

Situé au nord-est du département, coïncé entre le ruisseau du Mandit (affluent de l'Erdre) et la limite nord de Freigné (49), Rochementru est aujourd'hui un village du Pin. Qui reconnaîtrait une église, un prieuré, une mairie dans les maisons et fermes longeant la route communale n° 3 de cette ancienne commune, paroisse et seigneurie ?

LE DOMAINE

Le Mandit délimite au nord le territoire de l'ancienne commune, bordé à l'ouest par le Pin, à l'est par Vritz et au sud par "le chemin de St-Sulpice-des-Landes à Candé" qui le sépare de Freigné et de l'Anjou.

A part deux maisons à étage, de petites constructions basses avec toits à pans coupés sans ornementation constituent le bourg situé entre le chemin vicinal N° 3 du Pin à Candé et le chemin de Saint-Sulpice. Il est augmenté au sud de sa partie angevine par les maisons bordant la route de Freigné.

Au nord, la Grande Baronnie et la Petite Baronnie, autrefois respectivement anciens prieuré et église, sont les bâtiments d'habitation les plus intéressants du village.

Un peu à l'ouest, on trouve la Bourriquais aujourd'hui en ruine et la Courtilais (le courtil était un petit jardin enclos).

A l'est, installée au fond d'un petit vallon, la Margatière, constituée également de maisons basses, ne manque pas de cachet.

LA BARONNIE

Au XI^{ème} siècle, la seigneurie dépendait de la Roche-en-Nort. Guillotin de Corson affirme que Rochementru relevait toujours de suzerain en fief volant d'après des déclarations de 1544, 1679 et 1713.

Rochementru changea-t-elle de suzerain et comment ?

Nous n'avons pu le découvrir. Toujours est-il que le prieur Ricordel en 1664, puis le prieur Bernard en 1668 et le prieur Ménard en 1778 rendent aveu à la Motte-Glain, mais le prieur Gruays en 1604 se reconnaît vassal de la Roche-en-Nort.

Ces aveux indiquent que la seigneurie consistait avec la maison prieurale et sa métairie, en les fiefs de la Margatière, du Mandit, du Bourg, de la Bourriquais, de la Courtillais, du bénéfice de la Forterie et du moulin à vent seigneurial.

Le prieur reconnaît *"avoir droit de juridiction haute, moyenne et basse justice, créations d'officiers, ventes et lods, épaves, déshérences et gallois et autres droits..."* suivant la coutume.

Le baron de Rochementru ne dépendait pas uniquement de ces deux seigneuries de Bretagne ; encore relevait-il d'une autre en Anjou comme nous le montre un aveu du 7 Mai 1530 du seigneur du Breil en Freigné à charge de services religieux pour les défunts de cette famille.

LA RÉVOLUTION

La Révolution entraîna la disparition de la baronnie de Rochementru. L'église, le prieuré et le cimetière furent vendus nationalement à Marin Péan pour 13 700 livres le 10-03-1793 : *"jour où le pays se souleva contre la République"*.

Pierre Ménard, prieur de Rochementru depuis 1768, prêta le serment et resta dans sa cure.

La paroisse vécut sous sa forme constitutionnelle jusqu'en 1793. Lors du rétablissement du culte par le Concordat en 1801, elle ne fut pas rétablie et agrandit la paroisse du Pin. Un acte de 1831 affirme que cette union n'eut lieu qu'en 1812.

ROCHEMENTRU COMMUNE

En 1790, Marin Péan, premier maire, installa la mairie dans la petite maison basse en face du cimetière au sud de l'église (maison de Monsieur Michel Guingan).

François-Victor Lodé, menuisier, lui succéda de 1800 à 1826. Louis Lodé, huissier, remplaça son père *"dont le grand âge ne lui permettait plus d'œuvrer aux fonctions de maire, etc..."*

En 1830, le maire et son conseil démissionnèrent après *"Les 3 Glorieuses"* qui portèrent Louis-Philippe à la tête du pays. Le sous-préfet nomma alors le maire du Pin, Jean-René Derouet, à la tête des deux communes.

DÉLIBÉRATION ET COMPTES MUNICIPAUX

Une délibération du conseil municipal du Pin du 11 août 1839 nous apprend que : *"les actes administratifs à la ci-devant commune de Rochementru qui ont commencé à paraître le 19 nivose an 8 et n'ont pas paru depuis 1831"* seront vendus à raison de 60 centimes le kilogramme de papier.

Le sous-préfet d'Ancenis Luneau devant les comptes présentés par le maire Lodé en 1807 considère que :

- *"les revenus de la commune de Rochementru sont insuffisants.*
- *le maire ne touche rien pour lui, ni pour le loyer de la mairie.*
- *le percepteur est obligé de faire des avances.*
- *le déficit depuis l'An 9 s'élève à 65 francs 5 centimes."*



*L'ancienne église (XII^{ème} - XIII^{ème} siècle), façades ouest et sud
(Cliché de l'auteur, septembre 1991)*

L'ÉGLISE

Avec des murs de 80 centimètres d'épaisseur de schiste ardoisier agrémentés de gros blocs de grès ferrugineux ressemblant à ceux de l'église de St-Jean-de-Béré, cet édifice roman, typiquement angevin, très remanié s'élève directement sur le rocher.

La nef de plan rectangulaire, orientée est-ouest, soutenue de contreforts, est percée d'ouvertures modernes.

Deux petites fenêtres romanes en calcaire agrémentent son aspect austère. Huit trous de boulin sur sa façade ouest, vestiges des échafaudages de la construction, rappellent l'ancien droit seigneurial de colombier.

La nef se prolonge à l'est du chœur à chevet plat flanqué de contreforts et éclairé d'une petite fenêtre romane en tuffeau. Ce bâtiment sans doute surbaissé au XV^{ème} présente une fenêtre de tuffeau tronquée et bouchée du XVI^{ème} ou XVII^{ème} siècle.

La charpente est apparemment du XV^{ème} siècle et quelques restes de menuiserie de soutien rappellent l'emplacement du petit clocher à la limite de la nef et du chœur juste au-dessus de l'arc diaphragme brisé de pierre schisteuse qui signe une construction de la fin du XII^{ème} ou du début XIII^{ème}. Cet arc de deux mètres de large ouvrait le chœur sur la nef.

Le chœur transformé en cave, est surmonté d'un grenier dont la charpente, semblable à celle de la nef, porte une voûte à pans et lambris du XVII^{ème}. Le lambris arbore un ciel étoilé bleu avec une nuée et des rayons de soleil symbolisant DIEU triomphant. Il s'agit d'après Monsieur Davy d'un motif assez fréquent du XVII^{ème} ou XVIII^{ème} siècle. Ce travail devait se poursuivre vers le chevet par un retable desservant sans doute une petite sacristie derrière l'autel.

Au nord, une lourde porte agraire en chêne permet l'accès à la cour du prieuré et au puits seigneurial.

Quelques os humains au-dessus de cette porte proviennent du jardin clos de murs au sud de la nef où se trouvait l'ancien cimetière. Les propriétaires ne voulant pas les réenterrer les coincèrent dans les anfractuosités de leur maison.

Le premier propriétaire après la Révolution, Monsieur Péan, transforma l'intérieur du bâtiment, blanchissant les murs de chaux, établissant des cloisons et un étage qui sert de grenier sur d'anciennes grosses poutres de chêne.

Au cours des transformations, les propriétaires successifs ont retrouvé des restes de bures de moines, des ossements humains et un pied de statue.

LES PEINTURES DE L'ÉGLISE

Le grenier du chœur possède des peintures murales ocre, rouges et jaunes sur ses murs nord et sud, sous le badigeon de chaux éteinte. Plus visibles que dans l'escalier ou la cave, Monsieur Davy précise que ces peintures font penser à un travail de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle, accomplies peut-être en deux campagnes de peintures par un de ces "*faiseurs d'images*" qui circulaient alors sur nos routes à la recherche d'employeur. Exécutées avec du sable, de la chaux et des pigments, ces peintures d'un art très économique pouvaient se réaliser en une quinzaine de jours avec des motifs au pochoir selon la technique de "*la détrempe*".

Seule une peinture sur le mur sud du grenier est suffisamment dégagée pour permettre une interprétation. Monsieur Davy pense que sur un fond de fleurs stylisées, la scène, de trois personnages nimbés se penchant sur un Christ blessé au côté, pourrait être "*une mise au tombeau*".

LE PRIEURÉ

La Baronnie ou l'ancien prieuré, est un magnifique bâtiment long de 25 mètres à étage surmonté de toits à pans coupés.

La pièce presbytère de 3,80 m de hauteur de plafond, d'une surface d'environ 45 m², possède de magnifiques poutres de chêne de 8 m de long et une cheminée imposante ayant le rocher lui-même pour foyer.

Sous le très bel escalier de pierre en colimaçon, la famille Têtas a repéré une excavation. S'agit-il d'un souterrain qui rejoindrait une autre zone qui "*sonne creux*" sur la route de séparation entre l'Anjou et la Bretagne devant la maison Lehy ?

La gelée ne prend pas à cet endroit et lorsque les bovins martèlent la route de leurs sabots, il leur arrive d'être affolés par les sons caverneux qu'ils produisent.

La légende prétend que le prieuré pourrait ainsi rejoindre le château de Bourmont.

L'ensemble de cette construction copiée sur les logis seigneuriaux pourrait être du XV^{ème} siècle, la partie ouest pouvant se révéler plus ancienne encore.



*L'ancienne église (XII^{ème} - XIII^{ème} siècle), façade ouest, et le prieuré (XV^{ème} siècle).
(Cliché de l'auteur, septembre 1991)*

L'ANNEXION

Le 21 Brumaire An 10, le sous-préfet d'Ancenis propose au Bureau de l'Intérieur l'annexion de Rochementru à la commune du Pin.

D'autres demandes circonstanciées et explicatives furent adressées aux Ministres de l'Intérieur en 1818-1819.

Le maire du Pin, en 1819, exprima la crainte que les habitants de Rochementru ne veuillent se rattacher à Freigné.

Le 2 mars 1819 : le maire et le conseil de Rochementru répondirent au sous-préfet que :

"1° Les habitants de Rochementru ne peuvent commodément exercer le culte religieux au Pin à cause du passage du village de la Courtillais à la Cadonais très difficile... (quand le Mandit déborde).

2° Pour les déclarations de décès, naissances et inhumations, les baptêmes, on éprouve les mêmes difficultés...

3° Rochementru paye plus de contributions au percepteur de Freigné qu'à celui de Vritz, le grand nombre de propriétés étant sur Freigné.

4° et 5° Les habitants de Rochementru se refuseront encore à prendre part... à la reconstruction de l'église du Pin..."

Malgré cette lettre, le sous-préfet répondra au Ministre qu' : *"On ne prévoit pas d'opposition à l'exécution de la mesure proposée..."* et que l'opinion des habitants... *"ne semble pas de nature à être prise en considération"*.

Le 3 mai 1831, le conseil municipal du Pin vote la réunion des deux communes.

Le 3 juillet 1831, le conseil municipal de Rochementru présidé par le maire Derouet se prononça sur cette union et vota :

- 5 membres du conseil pour la réunion (Rigault, Goujon, Bertet, Livenais, Blanchet)
- 4 membres du conseil contre la réunion (Roiné, Barbier, Juet, Derval - adjoint)
- 1 neutre (Trimoreau)

Le maire Derouet Jean-René ne votait pas.

Le sous-préfet, Ed. de Saint-Aignan, dans la délibération du Conseil d'Arrondissement du 14 juillet 1831 informe le préfet que :

"La commune de Rochementru a été réunie en 1812 pour l'exercice du culte à celle du Pin à défaut d'église et de presbytère. Elle est à peine peuplée de 230 âmes. Les registres de l'année dernière y ont constaté 3 décès, 5 naissances, pas de mariage. L'inaptitude de ses habitants aux fonctions de maire a obligé l'administration à les conférer à celui du Pin qui régit les deux communes."

Le préfet communique l'avis au Ministre du Commerce et des Travaux Publics et le 13 octobre 1831, une ordonnance royale de Louis-Philippe décrète :

art 2 *" Les communes du Pin et de Rochementru, arrondissement d'Ancenis, Département de Loire-Inférieure, sont réunies en une seule, dont le chef-lieu est fixé au Pin."*

AUJOURD'HUI

Avec tout au plus trente-cinq habitants l'hiver, essentiellement tournés vers l'agriculture que le remembrement transforme cette année, Rochementru accueille l'été une vingtaine de citadins heureux d'y passer des vacances en toute quiétude.

Depuis une dizaine d'années, elle est parfois dérangée par quelques passionnés d'histoire et de vieilles pierres, enchantés d'y respirer le goût exquis d'un rythme de vie humain si exceptionnel de nos jours au milieu d'une population chaleureuse et sympathique.■

SOURCES MANUSCRITES

Archives départementales de Loire-Atlantique : cotes : L 902 ; 1 Mi 45 (R1) ; 1 M 1614 ; 1 M 1634 ; Q 56, liasse 7, acte N° 838 ; 3 O 153 ; 3 M 65.

SOURCES ORALES

Monsieur DAVY Christian, de Villepot, chercheur à l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

Monsieur CHEVALIER J., de Geneston.

Monsieur GUINGAN, de Rochementru.

Madame HAMON, propriétaire de la Petite Baronnie.

La famille TETAS, locataire du prieuré.

Madame BAZIN, secrétaire de mairie du Pin.

BIBLIOGRAPHIE

Abbé P. GREGOIRE : *"Une paroisse disparue au diocèse de Nantes"* (1928)

"Etat du diocèse de Nantes en 1790"

MACE de VAUDORE : *"Dictionnaire géographique de Nantes et de l'ancien comté nantais"* (1836)

E. ORIEUX : *"Histoire et géographie de Loire-Inférieure"* (1895)

VERGER : *"Notes sur l'arrondissement d'Ancenis"* (1842), manuscrit (Médiathèque)